

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé».

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 14 septembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 14 septembre 2020

Audition de M. Alain Clerc, pétitionnaire

M. Clerc remercie la commission de son accueil. M. Clerc représente l'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG) qui a lancé la pétition en question. Il indique qu'elle compte 300 membres environ et développe ses activités autour de cinq pôles d'activités:

- un pôle culturel, qui organise différentes manifestations au long de l'année;
- un pôle social, qui organise différentes activités, par exemple le dialogue inter-générationnel en collaboration avec la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- un pôle citoyen, qui a pour vocation de se prononcer sur des questions d'aménagements urbains, de mobilité, de sécurité, etc. en dialogue avec la Ville et l'Etat;
- un pôle santé, bien-être et sport, qui par exemple informe la population sur des questions liées aux maladies non transmissibles, comme le cancer du côlon, le cancer du sein, et note que l'année prochaine une communication est prévue sur les problèmes liés au Covid;
- un pôle interface, qui permet aux associations de rue de se coordonner avec l'AHPTSG.

M. Clerc indique ensuite aux commissaires que l'association dispose d'un site internet, <https://ahptsg.ch>. Il précise que l'association gère également une page Facebook, et bientôt une page Instagram. Il explique que l'association est pilotée actuellement par un comité composé de huit personnes, et relève que ce nombre restreint demande beaucoup d'engagement de la part de ses membres, qui parfois y consacrent deux à trois jours par semaine.

En ce qui concerne l'objet de la pétition, à savoir la question de la maison de quartier, M. Clerc précise qu'il s'agit là d'un véritable serpent de mer pour l'association depuis une dizaine d'années. M. Clerc indique qu'il y a un consensus général du monde politique, de la société civile et du monde associatif en faveur de la constitution d'une maison de quartier, mais fait remarquer que cette volonté politique ne s'est pas traduite dans les faits, d'où une certaine frustration des habitant-e-s du Petit-Saconnex et de l'AHPTSG. Il déclare que cela renforce d'autant plus l'impression que le Petit-Saconnex est un quartier abandonné par la Ville, en rappelant que le Petit-Saconnex ne dispose même pas d'une salle de spectacles et de réunions.

Il se réjouit cependant que le nouvel aménagement de la place du Petit-Saconnex permette d'en faire un lieu plus convivial pour favoriser les contacts et les échanges.

Pour en revenir à l'idée de la maison de quartier, il indique que fin 2018 l'association a vu qu'une opportunité se présentait pour la création d'un tel espace, dans l'habitation de la ferme de Budé, qui n'est plus occupée par les fermiers depuis de nombreuses années. Il note que la réalisation d'une maison de quartier pourrait enfin voir le jour s'il y avait une volonté politique de rénover cet espace vétuste.

Il explique néanmoins que la situation n'est pas simple, étant donné que l'espace est divisé entre deux propriétaires, à savoir, d'une part, la Ville de Genève, et d'autre part, l'Etat de Genève, qui en détient la plus grande part. Le défi consiste à engager ces deux acteurs à agir de concert. Il précise que la pétition demande que la Ville essaie de répondre aux besoins des habitants en se mettant d'accord avec l'Etat. Il rappelle que l'AHPTSG a multiplié les contacts ces dernières années avec toutes les institutions concernées et a mené sur le sujet un travail approfondi qui a abouti à la publication d'une plaquette accessible sur le site de l'association (www.ahptsg.ch), et fait part aujourd'hui de sa demande pressante pour que soient engagés des contacts entre la Ville et l'Etat pour concrétiser ce projet.

Il relève qu'à la suite de cette publication, la Ville, à travers un courrier de M^{me} Alder, avait tout de suite répondu favorablement à cette idée de maison de quartier, et avait même mis sur pied un groupe de travail pour discuter de son contenu, indépendamment de la question de l'espace à sélectionner pour accueillir cette maison. Il note que ce bon premier pas a malheureusement été suspendu par le confinement, et que cette volonté n'a depuis pas avancé. Il fait observer que la Ville avait exprimé sa volonté de s'engager concrètement sur ce dossier à l'horizon 2021, et relève que cela devrait donc être déjà inscrit au budget 2021. Il indique en outre que trois motions ont successivement été déposées au Conseil municipal pour appuyer cette demande, et précise que la dernière déposée à la fin de cet été a apparemment recueilli les signatures de tous les partis.

Il relève que la position du Canton, exprimée par M. Dal Busco, est moins favorable, car il souhaite que cet endroit prévu initialement pour loger les fermiers accueille des logements. M. Clerc regrette que l'Etat ne prenne pas position sur la nécessité de rénover ce bâtiment protégé, en estimant que l'état actuel de l'immeuble nécessite une réfection.

Il rappelle en outre les demandes exprimées par la société à responsabilité limitée (Sàrl) de la ferme de Budé, et celle de l'association MA-Terre, financée par l'Etat avec le soutien de la Ville de Genève qui dispose déjà d'un magnifique espace, à ce jour encore inutilisé, au-dessus du marché de la Sàrl de la ferme de Budé pour sensibiliser les enfants aux notions de circuits courts, d'éducation saine et de biodiversité. Il dit trouver ces objectifs excellents.

En présentant les plans et les surfaces encore disponibles pour l'ensemble des cinq bâtiments concernés, il souligne qu'il y a plus de place que nécessaire pour satisfaire les demandes de tout le monde sans compter la maison de maître qui doit être également rénovée. Il ajoute que le bâtiment qui appartient à la Ville de Genève qui devrait accueillir une cantine scolaire serait également assez grand pour accueillir d'autres activités. Il présente ensuite un plan de situation de ces espaces (annexe II, pages 13-14), ainsi que les surfaces utilisées et non utilisées de ceux-ci (annexe III, page 15), précisant que les combles inoccupés représentent actuellement l'importante surface de 704 m².

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les coûts des travaux nécessaires pour répondre à la demande de la pétition ont été chiffrés.

M. Clerc répond que différentes évaluations ont été faites, mais précise que l'Etat n'a pas encore dressé une évaluation assez solide pour être présentée. Il explique que l'association a pour sa part chiffré les travaux nécessaires pour la cour, qui est actuellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que pour la fontaine, que l'association espère rénover par un financement participatif.

Une commissaire dit son souhait d'en venir à l'intitulé de la pétition, et souhaite savoir dans quel bâtiment les pétitionnaires souhaiteraient voir s'installer la maison de quartier. Elle indique en outre bien entendre le fait que la région est assez pauvre en matière d'accueil extrascolaire.

M. Clerc répond que l'AHPTSG souhaite voir se réaliser cette nouvelle maison de quartier dans le domaine de Budé. Il précise qu'il ne faudrait pas entendre «maison de quartier» dans l'acception traditionnelle et figée du terme, mais qu'il conviendrait plutôt de la percevoir comme un espace socioculturel et environnemental, comme l'exprime d'ailleurs la troisième motion.

Une commissaire relève que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a reçu à plusieurs reprises l'AHPTSG, et fait observer que la Ville s'était opposée à la création de cette maison de quartier.

M. Clerc précise que la Ville ne s'est jamais opposée au projet d'une maison de quartier, mais a tenu à distinguer la question du contenu de celle de l'enveloppe. Il indique qu'au niveau du Canton M. Apothéloz s'est dit ouvert à des solutions pour autant que la Ville lui demande d'agir et d'intervenir sur cette question.

La même commissaire rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse puis le Conseil municipal avaient reconnu le bien-fondé de cette demande, mais s'était demandé où la construire.

M. Clerc indique que c'est la réponse qui leur est donnée depuis dix ans. Ce qui change, c'est qu'aujourd'hui l'AHPTSG a précisément trouvé un espace pour accueillir cette maison de quartier. Il souhaite d'ailleurs que cette maison de quartier puisse aussi intégrer des problématiques propres au «monde d'après», telles que la qualité de vie ou l'écologie comme le mentionne la dernière motion du Conseil municipal qui va à la rencontre de tous les souhaits de l'AHPTSG.

La même commissaire rappelle qu'elle s'était chargée du rapport de la motion socialiste traitant du même sujet. Elle indique que cette motion avait été votée à l'unanimité, et qu'elle l'avait même amendée pour demander la création d'une ou plusieurs maisons de quartier. Elle relève que M^{me} Alder avait trouvé que l'idée de la Ferme était bonne pour ce faire, mais avait précisé que vu que le terrain appartenait essentiellement à l'Etat, il aurait fallu le racheter et le restaurer, ce qui était assez compliqué à faire. Elle rappelle que M^{me} Pédat avait dès lors proposé de placer cette maison de quartier à Colladon, dans une bâtisse à rénover mais qui a l'avantage de déjà appartenir à la Ville, ou aux Colombettes dans un espace qui appartient également à la Ville. Elle précise que c'est donc la question du lieu qui avait en définitive freiné la commission. Elle ajoute que l'Etat avait de plus signifié que pas un franc supplémentaire ne serait développé pour financer les éducateurs, et que la Ville aurait dès lors à financer intégralement ces charges. Elle rappelle que malgré ces points problématiques le Conseil municipal avait voté la motion à l'unanimité, et ce d'autant que les maisons de quartier les plus proches étaient déjà débordées. Elle relève que le Conseil municipal a donc déjà relayé la demande en question, et que cela ne dépend désormais plus de lui, ajoutant que cela est d'autant plus vrai que le projet socioculturel promu par l'Etat est déjà en route.

M. Clerc indique que l'AHPTSG privilégie le domaine de Budé car il est au centre du quartier, tandis que Colladon en est très éloigné. Il relève que l'offre a entre-temps été retirée, et fait observer que la Maison des Colombettes est située, elle, dans un quartier très habité qui conviendrait sans doute peu à un

centre d'activités dévolu principalement aux jeunes. Il note que l'avantage de la ferme de Budé est qu'elle est située loin de toute habitation, et qu'une maison de quartier à cet endroit pourrait compléter et s'intégrer aux activités écologiques menées par la Ferme même et l'association MA-Terre.

La même commissaire souhaite savoir si le projet aurait donc vocation à s'inscrire dans les travaux déjà prévus sur ce site par la Ferme et l'Etat. M. Clerc répond que tout ce que demande la pétition c'est que la Ville entre en discussion avec l'Etat pour utiliser au mieux ces espaces qui sont plus que suffisants pour répondre à toutes les demandes formulées à ce jour par tous les acteurs concernés.

La même commissaire rétorque que les locataires actuels de la Ferme ont précisé que le nouveau projet prévoit déjà d'occuper tout l'espace.

M. Clerc indique que la Ferme a annoncé ses besoins (annexe I, page 12) dans une lettre datée du 10 juin 2020. Il répète néanmoins qu'il y aurait suffisamment d'espace pour tout le monde, et relève qu'il serait dommage d'entreposer des cardons et des légumes dans une bâtisse de cette qualité, outre le fait que cela contribue à dégrader les murs.

Une commissaire tient tout d'abord à saluer l'initiative des pétitionnaires pour occuper ces espaces. Elle souhaite ensuite savoir si les pétitionnaires seraient prêts à retirer leur pétition en faveur de la nouvelle motion dont il a été fait mention.

M. Clerc indique que si le nom de la nouvelle institution choisi dans la dernière motion, déposée par le groupe des Verts (qui fait suite à une motion socialiste, et à une autre du Mouvement citoyens genevois), pour désigner l'espace, à savoir celui d'«espace socioculturel et environnemental» est un peu long, les demandes de l'AHPTSG vont exactement dans le même sens que celles exprimées par la nouvelle motion. Il rappelle que cette dernière motion engage également la Ville à entamer des pourparlers pour trouver une solution satisfaisant tout le monde.

Un commissaire demande confirmation du fait qu'un renvoi du texte au Conseil administratif signifierait donc que la commission des pétitions soutient la démarche et demande que le Conseil administratif contacte le Conseil d'Etat pour trouver au plus vite une solution.

M. Clerc répond par l'affirmative, et constate que cela va dans le même sens que ce que demande la motion.

Une commissaire relève les mérites de la pétition, qui propose une vision d'avenir tentant de dépasser le modèle traditionnel de la maison de quartier. Elle déclare qu'il faudrait vraiment soutenir cette démarche pour soutenir les imbroglios dont il a été fait mention.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical suggère qu’il serait opportun de lire les différents rapports qui ont été produits sur les motions et les pétitions qui ont été déposées sur le sujet avant de procéder à des auditions. Elle relève à ce titre que, M^{mes} Alder et Pédat ayant déjà été auditionnées, la seule audition supplémentaire qui serait éventuellement pertinente, serait celle des locataires de la ferme de Budé, étant donné qu’ils ont déjà présenté un projet socioculturel accepté par l’Etat. Elle fait observer en ce sens que c’est l’Etat qui est propriétaire de cet espace, et précise que la Ville est uniquement propriétaire de l’endroit qui jouxte l’école. Elle rappelle que le fait que la Ville n’est pas propriétaire des murs avait précisément constitué le point d’achoppement.

Un commissaire du groupe des Verts relève que la démarche défendue par la pétition va dans le même sens que la motion socialiste, ainsi que celle du Mouvement citoyens genevois, et celle plus récente des Verts. Il fait observer que cette pétition constitue un levier idéal pour appeler à ce que le Conseil administratif mette rapidement en œuvre ce qu’a déjà demandé le Conseil municipal à l’unanimité, en engageant une discussion avec l’Etat pour répondre aux besoins du quartier.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que l’endroit choisi par les pétitionnaires pour y établir une maison de quartier est excellent, mais note que cela est compliqué sur un endroit qui n’appartient pas à la Ville.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que les réponses des pétitionnaires n’ont pas permis précisément de comprendre quel était le projet de l’AHPTSG, et ce d’autant qu’un tel espace est déjà prévu dans le projet actuel. Aussi déclare-t-elle soutenir la proposition de la commissaire du Parti libéral-radical précitée, plutôt que de surcharger le Conseil administratif avec une demande peu claire.

Une commissaire socialiste soutient pour sa part un renvoi au Conseil administratif, comme les Vert-e-s. Pour ce qui est de la clarté, elle relève que la présentation exhaustive qui a été faite manquait malheureusement d’un fil conducteur, mais fait observer que la plaquette de présentation disponible sur le site de l’AHPTSG comble ce vide, en expliquant clairement pourquoi ce lieu est privilégié, et pourquoi les autres propositions ne conviennent pas.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit bien entendre l’idée émise par le commissaire Vert du renvoi de la pétition comme appui à ces demandes, mais relève qu’un tel geste équivaldrait à exiger que le dialogue entre la Ville et l’Etat aboutisse nécessairement à une maison de quartier, en ne se préoccupant pas du fait qu’une telle demande puisse aller à l’encontre d’autres projets. Il se demande ensuite si, comme l’a exprimé la commissaire du Parti démocrate-chrétien, ce

renvoi ne chargerait pas un peu trop la barque du Conseil administratif, alors qu'une question orale pourrait être plus opportune pour accélérer les choses.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que le renvoi d'une pétition au Conseil administratif n'a pas pour but de faire force de loi, mais permet à celui-ci de prendre connaissance des intentions générales des pétitionnaires.

Une commissaire du Parti socialiste se dit sensible à l'argument du temps évoqué en préambule par les pétitionnaires, rappelant que ceux-ci ont indiqué qu'il s'agit d'un serpent de mer qui existe depuis plus de dix ans. Elle estime dès lors qu'il conviendrait de renvoyer ce texte au Conseil administratif sans perdre encore du temps à se renvoyer la balle.

Une commissaire du Parti libéral-radical renvoie à la lecture des procès-verbaux de la motion M-1352 qui permettent de mieux comprendre la situation. Elle évoque notamment le fait que M^{me} Pédat avait indiqué que ce n'était pas seulement la question des lieux qui se posait, mais rappelle son engagement qui consistait à ouvrir un lieu à partir du moment où un comité et un projet précis étaient constitués. Elle note qu'il pourrait être intéressant, pour en apprendre plus, de demander à M^{me} Kitsos de fournir à la commission le rapport épais mais passionnant qui avait été produit sur les maisons de quartier de la Ville. Elle indique que ce dernier permet de voir comment le système fonctionne. Elle dit bien entendre la volonté de quelques commissaires d'envoyer un signal et d'aller vite, mais déclare que si le renvoi est voté immédiatement, cela n'empêchera pas les problèmes financiers et les problèmes des locaux de continuer à se poser, et engendrera en définitive une perte de temps supplémentaire. Elle relève qu'il conviendrait plutôt, comme l'avait suggéré la Ville, d'indiquer aux pétitionnaires qu'il convient tout d'abord de monter un comité doté d'un vrai projet pour le quartier. Elle explique que la Ville s'est engagée à fournir des locaux à cette condition.

Un commissaire du groupe des Verts indique qu'au cas où le renvoi au Conseil administratif était refusé, il pourrait être opportun de renvoyer le texte à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, étant donné que celle-ci a déjà travaillé sur la motion du Mouvement citoyens genevois, et va bientôt se pencher sur celle des Verts.

Le président indique qu'il met tout d'abord au vote le renvoi au Conseil administratif, puis les autres propositions s'il y a lieu.

Vote

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-425 par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexes:

- pétition P- 425
- courrier de la ferme de Budé du 10 juin 2020 (annexe I, mentionnée)
- liste des espaces disponibles (annexe II, mentionnée)
- surfaces utilisées et non utilisées de ces espaces (annexe III, mentionnée)



P-425

Madame Albane Schlechten
Présidente du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
CH -1204 Genève

Petit-Saconnex, le 6 juin 2020

Concerne : remise de la pétition relative à la création d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex

Madame la Présidente,

Permettez-nous, en tout premier lieu, de vous exprimer nos plus vives félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil municipal de la Ville de Genève en y associant tous les membres du Conseil municipal élus à l'occasion des dernières élections municipales. Nous vous souhaitons le plus grand succès dans la réalisation de vos nouvelles responsabilités au moment où Genève, comme toutes les autres villes de notre planète doit repenser sa place dans le « monde d'après ».

Annexé à ce courrier, nous avons l'honneur de vous transmettre la pétition « **Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la réalisation d'une Maison de quartier à la ferme de Budé** ». Notre association, l'AHPTSG porte ce projet depuis de longues années et espère vivement qu'une décision sera rapidement prise dans la cadre de cette nouvelle législature pour que ce projet soit enfin réalisé.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà, dans ce contexte, des premiers pas décidés, au nom de la ville de Genève, par la Conseillère administrative, Mme Esther Alder, Présidente du Dpt. de la cohésion sociale et de la solidarité, de donner une consistance à cette Maison de quartier en s'engageant à ce qu'un projet socio-culturel voit le jour à l'horizon 2021 et en entamant des discussions encore durant ce printemps.

Nous espérons dès lors que la Commission des pétitions de votre Conseil puisse rapidement examiner notre proposition et apporter son soutien à cette démarche qui répond d'ailleurs à plusieurs motions déjà adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Genève (dont la motion M-1352 du 17 mai 2018) et une préoccupation grandissante partagée par les partis siégeant au Conseil Municipal (voir motion déposée par M. Daniel Sormani le 3 mars 2020).

Compte tenu de la situation particulière qui prévaut actuellement en raison de la crise sanitaire, l'AHPTSG a renoncé à une récolte de signatures dans l'espace public et s'est limitée à recueillir une certaine de signatures manuscrites auprès de ses membres et sympathisants. Dans le respect des procédures traditionnelles, notre association a également renoncé à une récolte en ligne qui, dans le cas d'espèce, ne nous semblait pas appropriée. La poursuite de la récolte se poursuivra néanmoins ces prochains mois.

Nous joignons également pour votre information personnelle et pour l'information de la Commission des pétitions deux exemplaires de notre plaquette qui plaide en faveur d'une nouvelle Maison de quartier au Petit-Saconnex. Cette plaquette est également accessible sur notre site web (www.ahptsq.ch)

Nous restons bien entendu à votre disposition, Madame la Présidente, si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos meilleurs sentiments.



Alain Clerc
Président



Catherine Demolis
Vice-présidente

Annexes :

- pétition avec 117 signatures
- deux plaquettes de l'AHPTSG en faveur d'une MQPS
- une photo montage de la la MQPS du Petit-Saconnex

Copie : Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative, Dpt. de la cohésion sociale et de la solidarité

Pétition
à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève
pour la réalisation d'une Maison de quartier
à la ferme de Budé

L'habitation de la ferme de Budé avec sa cour et son marché incarne mieux que n'importe quel autre espace le passé villageois du Petit-Saconnex. Elle constitue aujourd'hui, au centre du quartier, un lieu d'échanges entre tous les habitants du Petit-Saconnex et incarne ce lien indispensable entre le passé et le devenir dans un secteur de la Ville en pleine mutation.

Ce bâtiment fut dès 1877 l'habitation de la famille Marti, les fermiers de la campagne de Budé. Elle est propriété de l'Etat depuis 1957. L'hoirie Marti - et tout particulièrement, M. Pierre-André Marti, son locataire actuel - l'occupe encore.

M. Pierre-André Marti a depuis plus d'une décennie, ouvert aux habitants du Petit Saconnex cet espace où se déroulent tout au long de l'année de nombreuses réunions, événements et manifestations. Ainsi cette habitation est devenue **le lieu privilégié de rencontres et de cohésion sociale** du Petit-Saconnex. C'est dans ce contexte que l'Association des Habitants du Petit-Saconnex- Genève (AHPTSG) organise des réunions, des concerts, des expositions, un festival de cinéma, des fêtes ouvertes à tous et toutes gratuitement ainsi que des apéros où se rencontrent régulièrement les habitant-es de tout âge du Petit-Saconnex (voir le site de l'association : www.ahptsg.ch).

La cour de la ferme de Budé que Pierre-André Marti a géré avec un immense dévouement depuis de très nombreuses années s'est ainsi transformée en **cœur palpitant du Petit-Saconnex**.

C'est dans cet espace que les habitant-es du Petit-Saconnex et plusieurs associations souhaitent voir se développer la Maison de quartier du Petit-Saconnex (MQPS). L'AHPTSG a déjà présenté un projet aux autorités compétentes. Toutefois cet objectif ne pourra se matérialiser que si la Ville parvient à s'entendre avec l'Etat pour le réaliser.

La présente pétition demande que la Ville engage rapidement auprès de l'Etat les démarches nécessaires pour permettre que ce patrimoine social et culturel situé dans ce lieu historique, soit transformé en une Maison de quartier.

Envoyé : mercredi 10 juin 2020 11:53

À : Roulet Aïcia [D] <aicia.roulet@etat.ge.ch>; Tîrefort Anne [D] <Anne.Tîrefort@etat.ge.ch>

Objet : Ferme de Budé - maison d'habitation

(2)

Chère Madame Tîrefort,

Chère Madame Roulet,

Les ateliers de la Ferme de Budé

Suite à la réunion concernant la maison d'habitation de la ferme de Budé, nous avons convenu que nous devions vous faire une proposition concernant une éventuelle reprise du bail.

- Nous souhaitons pouvoir reprendre le bail, si possible au nom de la srti, dans un délai le plus court possible étant donné que les activités MA-Terre vont s'amplifier durant l'automne.
- Nous proposons reprendre la maison en l'état et sommes prêts à y apporter de menus travaux concernant l'intérieur. Nous nous engageons à l'entretien de même que la cour.
- Nous vous signalons qu'il semble que le toit soit par endroit détérioré et nécessiterait des travaux que nous ne pourrions pas faire.
- Nous sommes prêts à payer le même loyer que l'ancien locataire, d'environ 1'500.- par mois, si la maison nous est proposée en l'état actuel.

Nos occupations dans cette maison :

- Nous occupons déjà deux salles au rez-de-chaussée (la salle où nous préparons et lavons les légumes et la salle où nous blanchissons le cardou).

Dans le reste de la maison nous souhaiterions :

- loger une personne de l'équipe
- loger nos stagiaires et saisonniers
- entreposer du matériel fragile et périssable dans les pièces sans fenêtres.

Dans l'attente de votre réponse et en restant à votre disposition pour tout autre renseignement, je vous souhaite une bonne journée.

Avec mes salutations les meilleures,

Léo Zalusf

FERME DE BUDÉ

Léo Zalusf
Léo@ferme-de-bude.ch
076734 82 85



DOMAINE DE BUDE - PETIT-SACONNEX

Bâtiment 2 : H155

Propriétaire : Etat de Genève
Surface cadastrale 261 m²
Habitation, caves,
cave à cardon et greniers, 3 niveaux
Surfaces utilisables :
Rez-de-chaussée 200 m²
1^{er} Etage 216 m²
Combles 146 m²

Bâtiment 3 : H157

Propriétaire : Etat de Genève
Surface cadastrale 269 m²
Magasin, salle de réunion avec deux
cuisines, bureau et dépôts, 3 niveaux
Surfaces utilisables :
Rez-de-chaussée 228 m²
1^{er} Etage 228 m²
Combles 237 m²

Bâtiment 4 : H160

Propriétaire : Ville de Genève
Surface cadastrale 486 m²
Ecole primaire / locaux annexes,
et salle de rythmique, 3 niveaux
Surfaces utilisables :
Rez-de-chaussée 413 m²
1^{er} Etage 218 m²
Combles 299 m²

Bâtiment 5 : H156

Propriétaire : Etat de Genève
Surface cadastrale 89 m²
*(anciens logements des saisonniers,
cave à cardons et poulailler)*
Cave et dépôts, 3 niveaux
Surfaces utilisables :
Rez-de-chaussée 63 m²
1^{er} étage 79 m²
Combles 22 m²

Nouveau couvert 6 :

(actuellement à l'enquête publique)
Propriétaire : Etat de Genève
Surface utilisable prévue 103 m²
Conteneur chambre froide, accueil
du public et cuisine d'été, 1 niveau

Combles innocupées

Surfaces utilisables :

Bâtiment H155	146 m ²
Bâtiment H157	237 m ²
Bâtiment H160	299 m ²
Bâtiment H156	22 m ²

Total 704 m²

